# 

* Date : 26-02-2003
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2003704463
* Auteur :

Par jugement du 19 février 2003, le tribunal de commerce de Liège a déclaré la faillite, sur aveu, de la société coopérative Brocard Horse Trading, en abrégé « B.H.T. », établie et ayant son siège social à 4690 Bassenge (Wonck), Grand'Route 168, R.C. Liège 167668, pour les activités suivantes « importation, exportation, commerce de gros et détail, location d'animaux (chevaux) et de matériel équestre, exploitation de manège d'équitation », T.V.A. 436.894.433.
Curateur : Me Philippart De Foy, Claude, avocat à 4020 Liège, quai des Tanneurs 24/011.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, Ilot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mardi 8 avril 2003 à 9 h 30 m, salle des faillites (cabinet du greffier en chef au troisième étage).
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) J. Tits.